

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**Joseph KABILA KABANGE**

Président de la République

A

TOUS CEUX QUI LES PRESENTES VERRONT SALUT !

ADHESION**AU PROTOCOLE AU TRAITE INSTITUANT LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE AFRICAINE RELATIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN**

Un Protocole au Traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au Parlement Panafricain ayant été adopté à Syrte (Lybie) le 02 mars 2001;

Ayant vu et examiné ledit Protocole, Nous l'avons approuvé et l'approuvons en toutes et en chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues et en vertu de la loi n°12/008 du 31/12/2012 qui en autorise l'adhésion, conformément aux articles 214 de la Constitution ;

Déclarons qu'il est accepté, confirmé et promettons qu'il sera inviolablement observé.

En foi de quoi, Nous avons donné les présentes revêtues du sceau de la République.

Fait à Kinshasa, le 11 AVR 2013

Joseph KABILA KABANGE